

DOSSIER DE PRESSE

Plan de **soutien exceptionnel à l'investissement pour** la sécurisation de l'eau

L'année 2020 risque de connaître un fort ralentissement du rythme des investissements dans le secteur de l'eau. Pour limiter les effets du confinement et d'une reprise complexifiée par les enjeux de sécurité sanitaire : les collectivités et leurs services techniques ont retardé leurs travaux.

Il est important que pendant cette période, la priorisation des travaux n'écarte pas le secteur de l'eau, indispensable aux défis de l'aménagement du territoire de notre bassin.

Pour accompagner au mieux les collectivités et les entreprises, l'agence de l'eau Adour-Garonne adapte ses modalités d'aides pour soutenir la dynamique des projets nécessaires à l'avenir **en favorisant les opérations qui étaient déjà prévues ainsi que les actions nécessaires pour l'adaptation au changement climatique.**

Sommaire

Résumé & chiffres.....	3
Redynamiser l'investissement par un « Plan de soutien pour la sécurisation de l'eau ».....	4
L'eau potable.....	4
L'adaptation au changement climatique	4
Sécurisation de la ressource en eau en développant les économies d'eau et en accompagnant la gestion de l'eau	5

+ 42 M€

Plan de soutien exceptionnel à l'investissement pour la sécurisation de l'eau

Résumé & chiffres

Le plan de soutien prévoit d'octroyer des financements aux conditions très incitatives jusqu'au 31 octobre 2020. Le montant est de 42 M€* d'aides qui seront déployées au service des territoires pour financer de nouveaux projets. *finançables sans hausse de fiscalité

Ainsi, seuls les projets qui seront déposés avant le 31 octobre 2020 (et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un engagement financier de l'agence début 2020), pourront bénéficier des mesures exceptionnelles du Plan de soutien pour la sécurisation de l'eau dans la limite des enveloppes disponibles.

DES MESURES POUR :

1. la sécurisation sanitaire des ressources en eau
2. la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau des populations
3. la coopération de l'Entente (État, Régions, Agence) pour l'adaptation au changement climatique

RÉSUMÉ DES MESURES DU PLAN DE SOUTIEN POUR LA SÉCURISATION DE L'EAU :

- ▶ **bonifier** les taux d'aide : avec un bonus de taux jusqu'à +20 % sur les taux d'aides actuels
- ▶ **rendre** exceptionnellement éligibles certaines opérations pendant cette période grâce à :
- ▶ **des appels** à projets spécifiques dans le domaine de l'eau potable et des économies d'eau
- ▶ **Des conditions assouplies** d'éligibilité tenant compte de la situation particulière et des problèmes de sécheresse intervenus en 2019

OBJECTIFS :

- ▶ **améliorer la trésorerie** des entreprises en donnant aux collectivités locales la capacité à les payer rapidement via des avances sur acomptes
- ▶ **Redynamiser l'investissement** sur l'eau

Sur demande, via un formulaire allégé, les collectivités peuvent bénéficier avant le 15 octobre pour toute aide supérieure à 100 000 € dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement, d'acomptes à 50 % et 80 % en cas d'exécution des dépenses respectivement à hauteur de 20 % et 40 %.

Un plan avec un effet de levier

Un plan de 42 M€ en complément du programme de 234 M€. Cet effort va porter à 276 M€ les aides de l'agence de l'eau en 2020

Effet de levier

Pour 1 M€ d'aide versé par l'Agence, 2,50 M€ de travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage, et 15 emplois induits, soit au total 4 140 emplois en 2020.

Ce plan s'inscrit dans l'Entente pour l'eau, initiative forte menée avec l'Etat, les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et le Comité de bassin ainsi que dans les partenariats de l'Agence avec les collectivités territoriales, et notamment les conseils départementaux sur les projets relevant du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Il s'inscrit également dans la logique de la collaboration avec la banque des territoires, en permettant de mobiliser les Aquapôts* pour compléter les plans de financement des projets et diminuer les coûts d'investissement des porteurs de projets.

* l'Aquapôt proposé par la Banque des territoires est à taux faible et de longue durée

Ce plan de soutien est destiné aux porteurs de projets du grand Sud-Ouest.
Renseignements sur www.eau-adour-garonne.fr ou par mail : planderelance@eau-adour-garonne.fr

1.

Redynamiser l'investissement par un « Plan de soutien pour la sécurisation de l'eau »

Le Plan de soutien pour la sécurisation de l'eau se concentrera sur les projets portant sur la sécurisation de la quantité et de la qualité de l'eau potable.

L'eau potable, l'assainissement, la gestion intégrée des eaux pluviales, la continuité écologique, la renaturation des milieux aquatiques, l'industrie et l'agriculture et notamment les **économies d'eau**, verront le taux d'aide majoré jusqu'à **+20 %**.

L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de qualité est une exigence prioritaire. Le maintien de cours d'eau vivants riches en biodiversité passe aussi par une quantité suffisante d'eau. Pour une totale sécurité sanitaire, quantité et qualité de l'eau ne peuvent être dissociées

Pour la sécurisation sanitaire de l'eau, les projets bonifiés porteront sur la restructuration de l'alimentation en eau potable, la protection des captages d'eau, le traitement de l'eau, le renouvellement des réseaux en mobilisant l'Aquaprêt*.

* L'Aquaprêt proposé par la Banque des territoires est à taux faible et de longue durée

► **17 M€** pour réduire **les pollutions domestiques** en bonifiant la construction de stations d'épuration ou la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

► **3 M€** pour **favoriser l'engagement des travaux de réduction des pollutions industrielles**

L'objectif est de maintenir l'objectif de réduction des rejets industriels sur environ 150 masses d'eau qui y sont particulièrement soumises, d'ici la fin 2024. La lutte contre les toxiques et pollutions accidentelles reste une priorité pour protéger l'état des eaux.

► **7 M€** pour **favoriser les travaux de sécurisation de l'eau potable et ainsi lutter contre les ruptures d'approvisionnement.**

La sécheresse de l'été 2019 a encore révélé de nombreuses situations de crise pour l'alimentation en eau potable (tarissement des ressources, normes bactériologiques dépassées, température d'eau potable jusqu'à 28 °C, et la nécessité pour les collectivités de recourir à des solutions de secours allant jusqu'à l'alimentation par camions citerne. Partout sur le bassin, on constate des tensions locales et de fortes difficultés, elles sont particulièrement fortes sur 7 départements pendant les 4 mois d'été (juin-septembre).

NOUVEL
APPEL À PROJETS

► **5 M€** pour **le renouvellement des canalisations d'eau** potable et ainsi lutter contre les fuites des réseaux des communes et leurs groupements, syndicats d'eau potable, syndicats départementaux.

Sur le bassin Adour-Garonne, le réseau d'eau potable représente 116 000 km. La spécificité rurale du bassin s'illustre aussi sur les réseaux d'eau potable: il y a un habitant tous les 100 m en moyenne alors que la moyenne nationale par abonné est de 40 m. Le rendement moyen est de 79,6 % en France, comme sur le bassin Adour-Garonne ce qui équivaut à un litre sur cinq de perdu. Actuellement, le taux de renouvellement des réseaux dans le sud-ouest est de 0,5 % (en deçà du niveau national de 0,58 %), à ce rythme il faudra 170 à 200 ans pour renouveler le réseau actuel.

NOUVEL
APPEL À PROJETS

► **2 M€** pour **la réhabilitation des réservoirs d'eau afin de lutter contre les fuites**

Au sein des réseaux d'eau potable, un réservoir est l'ouvrage permettant de stocker l'eau, après que celle-ci ait été produite et avant qu'elle ne soit distribuée aux abonnés au travers de réseaux d'alimentation en eau potable. Ils constituent une partie essentielle du réseau d'eau potable, pour sécuriser en continu l'alimentation des populations. La réhabilitation des réservoirs par des travaux d'étanchéification notamment permet des économies sur les volumes produits et distribués.

Sécurisation de la ressource en eau en développant **les économies d'eau** et en accompagnant la gestion de l'eau

2.

Le bassin Adour-Garonne est bien connu pour ses sécheresses récurrentes et ses étiages sévères avec des conséquences multiples sur l'alimentation en eau potable et les filières économiques, notamment agricoles.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ **1 M€** pour **encourager la conversion à l'agriculture biologique des exploitants agricoles**, afin d'accélérer le développement des conversions sur les zones de protection de captage d'eau potable.

Sur le bassin Adour-Garonne, la surface agricole utile occupe près de la moitié du territoire. De cette activité dynamique découle une pression forte sur la ressource en eau. L'objectif est de 15 % de la surface agricole utile.

NOUVEL
APPEL À PROJETS

- ▶ **1 M€** pour **renforcer l'accompagnement des filières à bas niveau d'intrant** en accompagnant la transition agro-écologique

L'Agence souhaite accompagner l'ensemble des acteurs des filières allant des agriculteurs aux distributeurs pour soutenir des systèmes de production compatibles avec la préservation de la ressource en eau et dans l'optique de l'adaptation aux changements climatiques.

- ▶ **1 M€** pour **favoriser le déploiement des paiements pour services environnementaux** pour les exploitants agricoles des territoires ciblés par l'Agence.

Les paiements pour services environnementaux visent à reconnaître et rémunérer les services rendus à la société par les agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement.

L'Agence accentuera son accompagnement les agriculteurs qui améliorent la qualité de l'eau et préservent la biodiversité (réduction de l'utilisation des pesticides, diversification des cultures, maintien des prairies, couverture des sols).

NOUVEL
APPEL À PROJETS

- ▶ **2 M€** pour **renforcer les économies d'eau en agriculture**. Porté par l'Entente pour l'eau, menées en synergie avec l'Etat, les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et le comité de bassin, les aides favoriseront la diffusion du matériel hydro-économique, renforcer l'efficacité des canaux existants et réhabiliter les réseaux.

NOUVEL
APPEL À PROJETS

- ▶ **1 M€** pour **les économies d'eau en industrie** en favorisant les projets et les équipements innovants.

NOUVEL
APPEL À PROJETS

- ▶ **1 M€** pour **la renaturation des villes et la désartificialisation des sols** en aidant les collectivités à mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales de façon à éviter le raccordement des eaux de pluie aux réseaux de collecte et favoriser les solutions fondées sur la nature.

NOUVEL
APPEL À PROJETS

- ▶ **1 M€** pour **un meilleur fonctionnement naturel des cours d'eau**.

La restauration des capacités physiques des cours d'eau joue un rôle majeur dans la préservation de la qualité des cours d'eau, notamment en favorisant les continuités d'écoulement de l'eau (évitant stagnation, réchauffement des eaux, eutrophisation) et en renforçant les capacités d'auto-épuration et de résilience des milieux face au changement climatique.

- ▶ **1 M€** pour **restaurer la continuité écologique**

Restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau passe aussi par le rétablissement du libre écoulement de l'eau, de la faune aquatique et des sédiments. Certaines fonctions tels l'autoépuration, les échanges nappe/rivière sont restaurées durablement et facilite l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

L'AGENCE DE L'EAU Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le territoire du bassin qui couvre 1/5^e du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km de long.

Siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne

90, rue du Férétra - CS 87801 - 31078 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. 05 61 36 37 38

Atlantique-Dordogne 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle - 33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

> 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat - 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

Adour et côtiers 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

Garonne Amont 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00

> 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

97 rue Saint Roch - CS 14407 - 31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80



© AEAG

Retrouvez-nous sur
www.eau-adour-garonne.fr

